

**Compte-rendu du Groupe Habitat Privé**

**du 15 mai 2017, de 17h30 à 18h30**

* **Membres du GHP présents :**

Francis CURA ; Nico DEMBINSKI ; Damien Le CLERC ; Jean Marc NATALI ; Pierre OLIVIER, Thierry COLIN

1. **Participation au cotech ANAH/Action-logement**

Comme souhaité par l’ANAH et ses partenaires, l’ACAD participe au Cotech ANAH/Action logement

Un doodle (<https://doodle.com/poll/i7sn9ct9p727nfyq>) a été mis en place pour assurer la présence du réseau et la répartition des participations selon le calendrier suivant :

- 31/05 : CoTech de suivi

- 28/06 : CoTech de suivi

- 26/07 : CoTech de suivi : bilan d'étape du partenariat

- 27/09 : CoTech de suivi, dont décision à prendre sur le rythme du CoTech : maintien mensuel ou passage au bimestriel...

Les réunions ont lieu à l’ANAH à 9h30.

F. Cura a produit un CR reprenant les éléments saillants abordés lors de la réunion du 29/03/2017 (cf. mail du 20/04/2017).

Pour faciliter l’organisation et la présence de l’ACAD au COTECH, le groupe a validé la mise en place d’une participation en binôme et a permis le fléchage de 4 membres susceptibles de représenter le groupe.

* Francis Cura (ozone)
* JM Natali (urbanis)
* Pierre Olivier (copro +)
* Citémétrie voit pour positionner un membre de son équipe

Plusieurs objectifs ont été définis par le groupe à savoir :

* Rappeler que contrairement au réseau SOLIHA et plus largement FAPIL, l’IML n’est pas dans le champ d’intervention des membres de l’ACAD
* Participer à la clarification du cadre de mise en œuvre des dispositifs et actions d’AL notamment la rémunération des opérateurs
* Encourager le redéploiement du dispositif PASS travaux pour les copropriétés dégradées
* Solliciter une réunion bilatérale ACAD/AL afin d’identifier l’opportunité d’un partenariat notamment sur la traçabilité des moyens mobilisés par AL.

1. **Circulaire décence**

Une première lecture confirme les apports de l'ACAD dans la concertation relative à la circulaire.

Point important : Avancée significative sur l'ouverture du dispositif à tous les organismes compétents via un système d'habilitation.

1. **Journée d'intelligence collective de l'ADEME**

* P. Olivier a participé (au titre de copro +) aux réflexions faisant suite à l'étude de SUNSQUARE. Le travail a porté principalement sur les difficultés de de transformation des dossiers après les audits énergétiques. Au regard des enjeux et de la volonté partagée des participants à faire évoluer les dispositifs existants, il apparait souhaitable de positionner le réseau ACAD dans ces réflexions.
* CR à récupérer

1. **AG2R/la mondiale**

* Question des rémunérations pour les prestations induites (charges de travail supplémentaires relativement faibles mais pas nulles)
* Urbanis a contacté SOLIHA le 14 mars (M. Peulenc) pour connaitre leur position mais pas de réponse
* Globalement le problème des rémunérations est à rappeler à l'ANAH
* Faire un petit point sur le contenu de la convention Ag2R.

1. **Demande de rescrit fiscal exonération de TVA**

* Le groupe a décidé de consulter un avocat pour vérification du droit
* Urbanis mobilise son avocat fiscaliste
* Un focus spécifique apparait souhaitable sur le contenu de la dernière circulaire de programmation notamment sur le volet AMO HM copropriété qui n’est pas soumis à agrément ou habilitation.

1. **Intervention du médiateur des entreprises**

* A étudier

1. **Recrutement d’un délégué à l’animation et au développement du Groupe Habitat Privé (GHP) de l’ACAD**

* Une fiche profil (cf. annexe)
* Pas de piste concluante pour le moment
* Nécessité de trouver une solution rapide même si temporaire pour l’accompagnement à la rédaction du projet associatif demandé par l’ANAH, l’élaboration et la mise en place de la convention triennale.
* Besoin d’accompagnement du groupe sur la question de la certification qui constitue une des priorités de la feuille de route 2017.

**La séance est levée à 18h30**

**Prochaine réunion le 3 juillet 2017 à 17h30**

**ANNEXE**

**ACAD : Profil « délégué à l’animation et au développement du Groupe Habitat Privé (GHP) »**

Le candidat aura un périmètre d’activité élargi portant sur les missions suivantes :

**Animation de réseau**

* Assister l’organisation, l’animation (réunions GHP, évènements …).
* Assurer le rôle de relais d’information entre les membres du GHP (10 membres) avec les éventuels autres groupes de l’ACAD.
* Contribuer à l’élaboration des contenus techniques nécessaires aux discussions (recherches ponctuelles, benchmark…).

**Gestion opérationnelle et administrative**

* Assister le suivi administratif de la convention avec l’ANAH (suivi élaboration de la convention, de sa signature, des appels de fonds, suivi des indicateurs, rappel des acadiens pour les obtenir …).
* Coordination des travaux du groupe, des dossiers techniques (élaboration des CR, projet associatif, suivi convention ANAH, suivi travaux concurrence déloyale démarche certification, archivage des dossiers sur la plateforme documentaire du site ACAD…).
* Assister la conception et l’actualisation les outils de suivi d'activité du groupe.

**Développement**

* « Représenter » le groupe en cas d’impossibilité des membres,
* Assister le développement des partenariats, (agence nationale, institutionnels, universitaires/formations/écoles …).
* Assister l’élaboration des éventuels supports de communication.

**Profil**

* Formation supérieure en urbanisme, habitat, sciences politiques.
* Expérience :
* Animation et développement de réseau
* Connaissances des dispositifs et acteurs de l’habitat privé (dispositif ANAH, rénovation énergétique, copropriété …)
* Bonne connaissance et pratique de l’associatif, de l’institutionnel.
* Bon communiquant et bon relationnel.
* Maîtrise des outils informatiques de l’internet et des réseaux sociaux.
* Disponibilité, autonomie et capacité d’adaptation.

Il serait profitable pour le réseau de disposer d’une personne bénéficiant déjà d’un réseau professionnel facilitant le développement ou la consolidation des partenariats du GHP. Les candidats, issus des agences partenaires ou réseaux institutionnels, retraités actifs de l’habitat semblent à privilégier.

**Important :** Indépendance requise du candidat vis-à-vis des réseaux associatifs et entreprises concurrentes du GHP.

Base temps pour la stricte exécution des missions d’accompagnement du GHP estimée à environ 3 jours /mois .